

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 19 juin 2024, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.

Présents : Irène BADIN, Samuel BARGE, Françoise CHANAS, Maryline DE ROECK, Maxime DURAND, Cyril PUSNIAK, Didier MOLITOR, Eric SALLAMAND, Evelyne SCHMITT-MARTINON, Yoann SAUGEY, Cécile VANTREPOL, Narjès VELLA, Anne-Cecile BOROT, Vanessa MARBOEUF, Sébastien TERRIER, Gérard GALLAY

Excusés

Nicolas VIVET a donné pouvoir à Eric SALLAMAND

Isabelle FERROUD a donné pouvoir à Isabelle FOURNIER

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.

Enregistrement de la séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Gérard GALLAY a été nommé secrétaire de séance.

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débuter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le PV du conseil municipal du 21 mai 2024 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité.

1. DEL 2024 06 001 TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES 2025

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale "Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Lorsque l'arrêté préfectoral de répartition a prévu un regroupement de communes, le tirage au sort est effectué par le maire de la commune désignée dans l'arrêté du préfet. Il porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées

Pour le département de l'Isère, le Préfet a déterminé le nombre de jurés d'assises pour l'année 2025 par arrêté en date du 13/05/2024 à 1 002 jurés.

Pour la commune de Saint-Victor de Cessieu, le nombre de jurés a été fixé à 2.

Monsieur le Maire proposera de procéder publiquement au tirage au sort des 6 électeurs. Il rappelle qu'il ne convient de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025, personnes nées après le 31/12/2002.

Le maire devra avertir par courrier les personnes tirées au sort. Il doit leur adresser un questionnaire à compléter avant le 15 juillet 2024.

Il les informe qu'elles peuvent demander, par lettre simple, avant le 1^{er} septembre au président de la commission prévue à cet effet, d'être dispensées des fonctions de juré en raison de leur âge ou de leur résidence. Sont ainsi dispensées les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises, lorsqu'elles en font la demande.

Il est proposé au conseil municipal,

DE PROCÉDER au tirage au de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2025 à l'aide du logiciel élections.

2. DEL 2024 06 002 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Nous devons donc renouveler cette commission suite aux élections du 14 janvier 2024.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires :

- Être âgés de 18 ans révolus
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'UE
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires par le directeur des services fiscaux est effectuée dans les 2 mois qui suivent l'installation des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

LISTE PROPOSÉE

<i>GAUTHIER</i>	<i>Martine</i>	<i>BELMONT</i>	<i>Josiane</i>
<i>VIENNOT</i>	<i>Assia</i>	<i>CHOCHINA</i>	<i>Nicole</i>
<i>SCHMITT-MARTINON</i>	<i>Evelyne</i>	<i>RICCARDI</i>	<i>Christiane</i>
<i>MONGELLAZ</i>	<i>Pierre</i>	<i>POULET</i>	<i>Jean-François</i>
<i>MORIER-GENOUD</i>	<i>Lionel</i>	<i>GARNIER</i>	<i>Jean-Michel</i>
<i>GUY</i>	<i>Maurice</i>	<i>BADIN</i>	<i>Irène</i>
<i>BATIER</i>	<i>Jocelyne</i>	<i>MOLITOR</i>	<i>Dlïder</i>

<i>GUILLERMIER</i>	<i>Bernard</i>	<i>MARBOEUF</i>	<i>Vanessa</i>
<i>FERROUD</i>	<i>Isabelle</i>	<i>GALLET</i>	<i>Jean-Charles</i>
<i>DEBIE</i>	<i>Sophie</i>	<i>TONEGHIN</i>	<i>Bruno</i>
<i>BERNARD</i>	<i>Jacques</i>	<i>DAUJAS</i>	<i>Jean</i>
<i>BIESSY</i>	<i>Charles</i>	<i>CUTIVET</i>	<i>Michel</i>
<i>FERRAND</i>	<i>Roger</i>	<i>LOVET</i>	<i>Jean-Pierre</i>
<i>COLLIAT</i>	<i>Béatrice</i>	<i>CHANAS</i>	<i>Françoise</i>
<i>GALLAY</i>	<i>Gérard</i>	<i>PUSNIAK</i>	<i>Cyril</i>
<i>BOROT</i>	<i>Anne-Cecile</i>	<i>BARGE</i>	<i>Samuel</i>

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. DEL 2024 06 003 SUBVENTION ASSOCIATION CONCERTS AU MANEGE

L'association « Concerts au manège » dont le siège est sur la commune de Saint-Victor de Cessieu a pour objet de promouvoir la musique sous toutes ses formes, exécutées par de jeunes talents.

Dans le cadre de sa programmation culturelle, animation musicale en milieu rural, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière de 1 000 €.

Au vu, de la demande,

Compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACCORDER à l'association « Concerts au manège » une subvention de 800 €.

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 5

La proposition est acceptée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DEL 2024 06 004 CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE DE BUREAU D'ETUDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a décidé dans le cadre de ses actions de mutualisation, la création d'un bureau d'études « voirie communautaire » par le biais d'une convention pour des prestations de voirie.

Ce service permet 3 enjeux principaux :

- Apporter aux communes une aide administrative sur la gestion de la voirie communale,
- Apporter une aide à la programmation des travaux de voirie communale ainsi qu'une aide technique pour les opérations de maîtrise d'œuvre en phase d'étude et suivi des travaux,
- Permettre une optimisation financière grâce aux coûts du bureau d'étude et aux économies réalisées avec les groupements de commande.

Les communes qui souhaitent adhérer au service « prestations de voirie » bénéficieront d'une assistance technique pour exercer leur compétence voirie.

Aussi, une convention est établie afin de :

- Définir les prestations proposées par le service voirie de la Communauté de communes auprès de ses communes membres,
 - Définir les modalités de fonctionnement et de travail des prestations de voiries,
 - Préciser les responsabilités de la Communauté de communes et des communes adhérentes dans le cadre des prestations de voiries proposées,
 - Déterminer la rémunération des prestations proposées par le service voirie de la Communauté de communes.
- Il est précisé que la rémunération des prestations de voirie dans le cadre d'une opération complète, études et travaux, est différenciée si la commune adhère ou non au marché de groupement de commandes des travaux de voirie.

De plus, la rémunération des études et des travaux est différenciée afin de permettre une facturation à la fin de chaque phase.

Rémunération des prestations voirie :

La commune de Saint-Victor de Cessieu étant adhérente au marché de groupement de commandes des travaux de voirie par délibération du 09/06/2023 N°202306002 :

Pour les opérations complètes études et travaux, le montant de rémunération de la prestation de maîtrise d'œuvre exercée par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est de :

- Taux pour les études : 2,90 % du montant hors taxes des travaux validé en phase projet,
- Taux pour suivi des travaux : 3 % du montant hors taxes des travaux définis dans le décompte général définitif.

Pour la réalisation d'actes administratifs de voirie, le montant de rémunération de la prestation de maîtrise d'œuvre exercée par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est de :

- Arrêtés de voirie : 15 € par arrêté
- Alignements : 50 € par opération d'alignement
- Fiche infra : gratuit

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour les prestations de voirie entre la Communauté de communes et la Commune de Saint-Victor de Cessieu :

D'AUTORISER l'adhésion de la Commune Saint-Victor de Cessieu à la convention pour les prestations de voirie précisant les modalités techniques et financières de l'assistance technique proposée par le service voirie de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné auprès de ses communes membres.

D'AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement un l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. DEL 2024 06 05 DECISION DU TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE DE LA PUBLICITE DU MAIRE AU PRESIDENT DE L'EPCI

L'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a organisé la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les communes exercent cette compétence au niveau communal, dont la mise en œuvre revêt plusieurs facettes :

- L'instruction des demandes d'autorisations préalables, la réception des déclarations préalables à l'installation, la modification et au remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes
- Le contrôle du respect de la réglementation sur votre commune ;
- La gestion des infractions et l'édition de sanctions administratives en cas de besoin.

Mme Le Maire rappelle qu'afin de mutualiser l'exercice de cette police et d'éviter une charge trop lourde pour les petites communes, la loi Climat et Résilience prévoit également le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L. 5211-9-2 du CGCT.

Trois possibilités sont ainsi envisagées par le texte :

- Option 1 : Toutes les communes transfèrent leur compétence à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au 1^{er} juillet 2024 si aucun maire ne s'est opposé au transfert avant cette date.
- Option 2 : Transfert à la carte au 1^{er} août 2024. C'est-à-dire que les communes qui ne se sont pas opposées avant le 1^{er} juillet 2024 transfèrent leur compétence à la Communauté de

communes et qu'à contrario, les communes qui se seront opposées avant le 1^{er} juillet 2024, conservent leur compétence.

- Option 3 : Aucun transfert. Il faut pour cela qu'un ou plusieurs maires s'opposent au transfert avant le 1^{er} juillet 2024 et que le président de l'EPCI renonce au transfert avant le 1^{er} août 2024. Les maires conserveront la responsabilité d'exercer la police de la publicité au-delà du 1^{er} août 2024.

Mme le Maire précise que Monsieur le Président envisage de s'opposer à ce transfert, avant l'échéance du 1^{er} août 2024, afin de laisser le libre exercice de cette compétence aux différentes communes membres de l'EPCI. Toutefois, comme le précise la Loi Climat & Résilience, à minima, au moins une commune devra également s'opposer à ce transfert avant le 1^{er} juillet 2024 afin d'ouvrir la possibilité du renoncement à Monsieur le Président.

L'opposition éventuelle de notre commune devra prendre la forme d'un arrêté en bonne et due forme à transmettre à la Communauté de communes.

Mme le Maire précise également que le renoncement au transfert de cette compétence ne s'oppose pas à la mise en place d'une mutualisation de l'instruction des demandes d'autorisations préalables en matière d'installation, de modification ou de remplacement des publicités, pré-enseignes et enseignes. Monsieur le Président est tout à fait favorable à cette solution dont les contours et modalités de participation des différentes communes devront être conjointement déterminés.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres,

ACCEPTTE le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du Maire au Président de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

6. COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

CCAS

Evelyne MARTINON

- Bilan du café citoyen du samedi 08/06 :
 - 30 personnes présentes
 - Prochain thème du café citoyen à définir : le samedi 28/09/2024 de 9h30 à 11h30
- Repas des aînés le 16/11
 - Animation prévue
- Atelier Mémoire : Animation reconduite à la rentrée prochaine.
- Demande acceptée pour un complément de participation pour 4 personnes de l'AFIPH lors de sorties avec le club du 3^{ème} âge.
- Canicule : recenser les personnes sensibles
- la téléalarme peut être prise pour le temps que l'on souhaite, et notamment pour de courtes durées

AFFAIRES SCOLAIRES

Narjès VELLA

- Effectifs rentrée prochaine : 215 enfants inscrits à ce jour / 217 cette année
- Enseignants : maintien des 3 enseignants des classes maternelles + 1 enseignant de CM2 + le directeur. Rencontre de 2 futurs enseignants et attendons l'affectation pour les 2 derniers postes disponibles.
- Cérémonie de remise des diplômes du Savoir-nager aux CM2 le vendredi 05/07/24 avec la remise des calculatrices offertes par la mairie suivie d'un goûter offert par la commune.
- Bal de fin d'année des CM2 : Des parents de CM2 ont souhaités organiser un bal de fin d'année pour les enfants. La mairie a accepté de mettre à disposition la salle Saint Roch le vendredi 05/07 jusqu'à 20h.
- Organisation du grand ménage annuel de l'école pendant la période estivale avec le renfort de 2 emplois jeunes de la commune.
- Préparation de la rentrée scolaire 2024 / 2025 (Mise à jour du règlement intérieur du service périscolaire et organisation du travail des agents communaux)

URBANISME / TRAVAUX

Yoann SAUGEY

- Validation lors de la commission des travaux cheminement piétons : prévus fin août 2024, début septembre 2024
- Réparation du muret du monument aux morts
- Devis pour le désembuage pour le système de chauffage de l'école
- Devis pour mettre des panneaux photovoltaïques sur le gymnase et services techniques
- Urbanisme : vérification de travaux non conformes, une liste des demandes d'urbanisme sera présentée au prochain conseil
- Commission mobilité VDD : 20 vélos seront mis à disposition pour la location aux habitants en septembre-octobre 2024.

ANIMATIONS

Maxime DURAND

- Retour de la fête de la musique : retranchement dans le gymnase au vu de la météo
- Remerciement aux personnes présentes, la fresque participative sera terminée et affichée dans la mairie
- Devis pour achat de tables et mange-debout
- Acquisition de l'autolaveuse et livré le 14 juin 2024 pour un montant de 9 600 €
- Acquisition d'un nouveau camion ISUZU pour le service technique
- Saint-Victorienne le 20 juillet

CULTURE

Samuel BARGE

- Surprise Culturelle prévue à la Saint-Victorienne
- Journée du patrimoine à prévoir

VOIRIE/ ESPACES VERTS

Eric SALLAMAND

Voiries :

- fin des travaux des entretiens des routes : 15 tonnes enduits appliqués sur l'ensemble des voiries, là où cela été nécessaire.
- traçage de l'ensemble des routes et dispositif des piétons d'ici 3 semaines.
- reprise d'un avaloir route du clos Janin par VAIRAI TP

- reprise des travaux de réseau chemin des écoliers le 8 juillet par l'entreprise GONIN (réunion de démarrage le 5/07/2024)
- rendez-vous avec le département représenté par M Bouvier, pour une réflexion autour de différents aménagements pour sécuriser l'accès et les arrêts de Bus. Dans un premier temps des statistiques quantifiées du nombre d'utilisateurs par jour sont à entreprendre en collaboration avec la Région.
- réunion public avec les riverains du quartier du chemin de Gourgeolas mercredi 19 juin. Il a été identifié la possibilité de la mise en voie sans issues de la route. Plusieurs scenarios ont été évoqué. Une rencontre est prévue prochainement le service Voirie VDD et Département pour déterminer la meilleure stratégie et satisfaire les riverains de ce quartier.
- projet de sécurisation des riverains autour du cimetière et de l'école. La commission étudie une signalisation à LED pour rendre les espaces de partages Piéton/automobiliste bien plus visible.

Environnement :

- poursuite de l'action des tontes raisonnées. Les fauches ont été réalisées. Le Service technique ainsi que Baptiste Vincent vont poursuivre le broyage des talus.
- travail sur projet d'embellissement de la zone enherbée derrière la mairie. Partenariat commission environnement et culture.
- une demande d'expertise de la santé des arbres bordant l'Hien va être réalisé avec l'EPAGE. Un plan d'entretien d'élagage sera mis au point par la suite avec un calendrier prévisionnel.
- arrêt du piégeage des frelons.
- batracien protégé dans la forêt

NUMERIQUES

Gérard GALLAY

- Les ateliers numériques seront en pause durant les mois d'été
- Un digitruck pour vous former gratuitement au numérique mis a disposition du 24 juin au 6 juillet par les VDD

COMMUNICATION ET INFO

Isabelle FOURNIER

- Réunion vendredi 28 juin pour les bénévoles qui participent aux bureaux de votes
- 6 jeunes ont été choisis pour des emplois chantiers jeunes de 20h sur une semaine
- Stagiaire au service administratif du 1^{er} au 26 juillet 2024
- Remerciement à tout le monde agents et élus pour leur collaboration.

La Séance est levée à 21h18

Saint-Victor de Cessieu, le 17/07/2024

La Présidente,



Isabelle FOURNIER



Le Secrétaire de séance,



Gérard GALLAY